

**Commémoration du bicentenaire du rétablissement  
des ordres d'avocats**

**Lundi 13 décembre 2010**

**Éléments d'intervention de  
Monsieur Michel DESTOT  
Maire de Grenoble – Député de l'Isère**

**GO**

**Monsieur le Ministre,**

**Monsieur le Préfet,**

**Monsieur le Président du Conseil général,**

**Monsieur le Président du Conseil national des  
barreaux,**

**Monsieur le Président de la conférence des  
bâtonniers,**

**Monsieur le bâtonnier de l'Ordre des avocats de  
Grenoble,**

**Mesdames et Messieurs,**

**« La liberté se trouverait réduite à néant sans les  
avocats. Pour garantir le respect des lois, ils sont au  
peuple ce que les juges sont à l'Etat. N'hésitez pas à  
voir dans nos avoués les plus fermes piliers de la  
République ». Dans un éditorial paru dans son  
journal l'Aurore, Georges CLEMENCEAU nous  
rappelle ainsi tout ce que nous devons – plus d'un**

**siècle après ses écrits – à la profession que nous honorons aujourd’hui dans le lieu le plus symbolique en Isère de la République et en présence de Monsieur le Garde des Sceaux.**

**Monsieur le Ministre, Mesdames et Messieurs, je suis particulièrement fier et heureux de commémorer ce soir le bicentenaire du rétablissement des ordres d’avocats. Maire d’une ville si ardemment attachée à la liberté, et législateur depuis plus de vingt ans, je suis évidemment très sensible au rôle irremplaçable de nos avocats pour faire respecter les droits des personnes, et notamment de celles qui en ont le plus besoin : les personnes les plus défavorisées. Je ne vous le dis pas parce que l’occasion me le commande et pour flatter l’assistance. Je vous l’affirme parce que j’ai souvent eu l’occasion de l’éprouver.**

Ce fut une erreur et une faute de supprimer en 1790 la profession d'avocat. L'intention était louable sans doute, qui voulait instaurer « la liberté absolue » en mettant fin aux intermédiaires et en abolissant les corporations. Nous savons cependant, instruits par l'expérience, que la valeur d'une loi ne se juge pas à ses intentions mais qu'elle se mesure à ses conséquences. Encore l'expérience n'est-elle pas toujours suffisamment bonne conseillère. Il est sans doute quelquefois arrivé aux législateurs qui sont présent ici d'adopter des lois dont les vrais effets se sont avérés contraires aux effets recherchés. C'est pourquoi il n'est point de bonne République sans des législateurs auxquels l'humilité tient lieu de sagesse. Il suffit pour nous en convaincre de nous souvenir que l'abolition de la profession d'avocat entre 1790 et 1810 ne fut tout d'abord pas

**véritablement appliquée, les anciens avoués servant de « défenseurs officieux », puis qu'elle fut loin de contribuer à la « liberté absolue » lorsque les avocats manquèrent aux victimes de la Terreur.**

**La liberté réclamait donc le rétablissement de la profession, et pour que les avocats puissent l'exercer dans les meilleurs conditions, la restauration de l'Ordre. Ce besoin se faisait si ardemment sentir que Napoléon I<sup>er</sup> finit par y consentir. Vous n'aviez pourtant pas rencontré, mesdames et messieurs les avocats, un ferme partisan dans la personne de l'Empereur. « Je veux que l'on puisse couper la langue à un avocat qui s'en servirait contre le gouvernement » écrivait-il ainsi en 1804 à CAMBACERES. Fâcheuse pensée dont je ne saurais trop recommander au Garde des Sceaux de ne jamais s'inspirer ! C'est pourquoi du reste la mesure**

arrêtée en 1810 n'était pas encore satisfaisante et nous parait liberticide : en 1810 le Procureur nommait lui-même le bâtonnier et les membres du conseil de l'ordre... Cependant, il y a deux cent ans l'impulsion était donnée.

Les avocats ont su reprendre leur autonomie dès le règne de Charles X. Peu à peu, des libertés publiques et privées ont été conquises dans notre pays, et plus tard la République s'est pleinement accomplie au fur et à mesure que la société civile a pu se dégager de l'emprise de l'Etat. Dégagés de toute tutelle, les avocats ont joué un rôle considérable pour changer les rapports entre le pouvoir et les citoyens.

Les lois ne précèdent en effet que très rarement l'évolution des mœurs. La plupart du temps elles la rattrapent avec plus ou moins de bonheur pour en

**inscrire les conséquences dans le marbre de la République.**

**Pour avoir été des acteurs très actifs de ces évolutions, les avocats se sont montré d'ardents producteurs de ces innovations législatives qui ont modernisé nos sociétés et ouvert de nouveaux droits aux individus. S'il n'y eut pas d'avocat pour faire acquitter Jean VALJEAN, il en exista des milliers pour permettre que soient humanisées nos lois. Il y en a encore beaucoup d'autres aujourd'hui, quelles que soient d'ailleurs leurs convictions politiques, philosophiques ou religieuses, qui œuvrent dans l'exercice de leur profession, pour une société plus juste, une société plus équitable, en somme une société plus humaine. C'est dire combien nous nous réjouissons de leur rendre hommage à l'occasion de ce bicentenaire.**

**Monsieur le Ministre, Mesdames et Messieurs, il est toutefois encore plus réjouissant de commémorer cet événement ici, dans notre ville de Grenoble. Grenoble est une ville qui est entrée dans l'Histoire grâce à ses avocats. La profession de robe a toujours mené nos combats contre l'absolutisme et les injustices, avec une fermeté de conviction et un courage qui emportent notre admiration. Antoine RAMBAUD plaidant sous le règne de Louis XIII contre les privilèges de la noblesse et du clergé, son collègue l'avocat BROSSE luttant lui aussi contre l'application de la taille en Dauphiné auront été les premières figures de ce combat séculaire.**

**Ils ont naturellement trouvé dans le barreau de Grenoble maints héritiers dignes d'eux. Il faut dire que le vivier était considérable. A la fin du XVIIIème**



siècle, Grenoble abritait le premier barreau de France après Paris. La ville comptait 500 avocats pour une population estimée à 20 000 âmes. Rendez-vous compte : si nous avions conservé le même ratio et invité aujourd'hui tous nos avocats, nous n'aurions pu nous réunir dans le stade des Alpes !

Il faut dire encore que l'amour de la liberté qui bat dans le cœur de tous les Grenoblois inspirait naturellement nos avocats. Et c'est ainsi que leur révolte en 1788 contre l'absolutisme du pouvoir royal a façonné durablement le destin des peuples européens. Gagnés par l'esprit des Lumières, lecteurs de l'Encyclopédie et rêvant d'une réforme de l'Etat, nos avocats grenoblois refusent en 1788 les édits royaux qui tendent à supprimer les contre-pouvoirs du parlement du Dauphiné. Rassemblés autour du maire de l'époque – qui était comme

souvent dans notre ville lui-même un avocat -, ils protestent contre ce coup de force et ils appellent en mai à la convocation des Etats généraux.

Le peuple épouse leur colère et fait siennes leurs revendications. Le 7 juin, la foule assemblée place aux Herbes pour le marché s'en prend aux gardes royaux qui voulaient chasser nos magistrats récalcitrants. C'est une émeute. C'est la journée des Tuiles. C'est le commencement de la Révolution française. On se réunit à l'hôtel de ville pour réclamer les Etats généraux du Dauphiné. BARNAVE et MOUNIER sont les meneurs. Le temps me manque hélas pour les évoquer comme sait si bien le faire mon ami JEAN BALESTAS. L'assemblée delphinale se réunit enfin en juillet au château de Vizille. Elle comporte bien entendu de nombreux avocats. La réunion de Vizille exige la

**tenue des Etats Généraux du Royaume, que Louis XVI se résout à accorder. On connaît la suite de cette histoire...**

**Sept avocats grenoblois, dont là encore BARNAVE et MOUNIER, prennent le chemin de Versailles pour aller ouvrir une nouvelle ère dans l'histoire du monde, pour reprendre les mots si justes de GOETHE. En 1788 et 1789, Grenoble, avec ses avocats, a fait triompher l'idée que « l'ignorance, l'oubli ou le mépris des peuples sont les seules causes des malheurs des peuples et de la corruption des gouvernements ». Grenoble, avec ses avocats, a imposé le peuple comme acteur et non comme sujet opprimé de son propre destin. Ainsi – je le dis évidemment avec beaucoup de déférence au représentant du gouvernement qui nous a fait l'honneur d'être des nôtres – l'histoire a-t-elle**

démontré que le pouvoir ne pouvait s'en prendre à Grenoble qu'en courant pour lui-même un grand péril et qu'il vaut donc mieux toujours se concilier les faveurs de notre ville.

Après avoir porté la liberté sur les fronts baptismaux, Grenoble ne s'est pas arrêtée en aussi bon chemin. Elle est demeurée fidèle à l'idéal de ses avocats. Elle l'a une nouvelle fois démontré durant l'Occupation. Sa résistance lui valut d'être faite ville compagne de la Libération par le général de Gaulle. Nombreux furent nos avocats entrés dans l'armée des ombres. Le barreau de Grenoble perdit dans la résistance presque autant de membres que sur les champs d'honneur de la Première guerre mondiale. La dernière victime de la Saint-Barthélémy grenobloise, l'avocat Jean GOSSE,

**assassiné en même temps que son père le doyen GOSSE, personnifie à jamais ce martyrologe.**

**Depuis cette époque, mais dans des conditions plus heureuses, nos avocats contribuent quotidiennement à défendre les droits de nos concitoyens. Ils le font dans l'enceinte du nouveau palais de justice. Ils s'en acquittent aussi dans la vie de notre cité. Le bâtonnier Jean-Luc MEDINA, que j'avais eu l'occasion de connaître et apprécier dans ses activités associatives bien avant sa prise de fonction au barreau de Grenoble, veille à ne pas enfermer l'Ordre dans une tour d'ivoire mais à se saisir des grands sujets de société. Ses prédécesseurs Pascale MODELSKI et Jean-Michel DETROYAT siègent au conseil municipal, aux côtés de ma collègue et suppléante Christine CRIFO. Ancien adjoint au maire et actuel président de la Fédération**

européenne des barreaux, mon ami Michel BENICHOU est lui aussi l'une des figures marquantes de notre ville. Nos avocats ont donc bien le droit de se montrer fiers de ces deux cent ans d'activité.

Pour autant, mesdames et messieurs, un anniversaire – fût-il un bicentenaire – ne doit pas se contenter d'être un simple regard jeté sur le passé. Il nous invite au contraire à l'espérance d'un futur tout aussi prodigieux. Je forme ici le vœu que les avocats – premiers défenseurs des libertés – soient mieux entendus dans le futur quant aux revendications qu'ils avancent non pour des considérations corporatistes mais au nom de leurs idéaux. Je pense, monsieur le ministre, à la réforme de la garde à vue. Nos pratiques actuelles sont condamnées par la Cour européenne des droits de l'homme et indignes d'une

**grande démocratie. Les avocats seront pourtant d'autant plus aptes à défendre les droits des personnes que le juge et le parquet respecteront cette vocation. La recherche de la vérité ne s'en trouvera pas empêchée. En revanche, l'image de la justice s'en trouvera grandie, ce qui me semble indispensable au maintien du contrat social entre les citoyens et l'Etat.**

**Je crois également nécessaire de soutenir les avocats de France dans leurs demandes relatives à l'aide juridictionnelle. Sans entrer dans les détails et pour faire court, il faudrait maintenir, contrairement à ce qui semble se profiler, les moyens assurés par l'Etat pour la défense des plus défavorisés : si nous devons économiser 60 milliards en 2011, faisons en sorte qu'ils soient trouvés ailleurs que dans le budget de la justice, qui est déjà et depuis très longtemps insuffisant, un budget qui nous place dans les toutes**

**dernières nations de l'OCDE pour les moyens financiers affectés à nos juridictions. La France, pays des droits de l'homme, la France, à la longue tradition de solidarité, ne doit pas trahir sa vocation en refusant l'accès de la Justice à certains de nos concitoyens.**

**Écoutons également les avocats dans ce qu'ils ont à nous dire pour la défense des libertés. Pour la défense des plus défavorisés ou de nos résidents, qui ont les mêmes droits que les personnes jouissant d'un plus haut statut social. Ou encore, comme ils le réclament, pour la reconnaissance de la spécificité des mineurs, qu'il ne faut pas juger comme s'ils avaient la maturité des adultes. Voilà en tout cas comment nous pouvons demeurer collectivement républicains, comme l'ont été nos avocats grenoblois lorsqu'ils ont transformé l'histoire du monde. Voilà**



**comment nous pouvons dignement célébrer le  
bicentenaire qui nous réunit ce soir.**